

## LOI « TRAVAIL » : QUELLES CONSEQUENCES ?

### PUBLIC / PRE-REQUIS

- Chef d'Entreprise – DRH – Responsable RH
- Pré-requis : Public disposant d'une connaissance générale du droit du travail et ayant eu à mettre en pratique cette matière, s'agissant des relations collectives et individuelles de travail

### OBJECTIFS

- Connaître les nouveautés issues des ordonnances
- Comprendre leurs conséquences sur les RH
- Etre capable de les mettre en œuvre dans l'entreprise en sécurisant ses pratiques

### METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports didactiques
- Analyse des textes et documents administratifs
- Exemples et échanges

### ANIMATION

Intervenant référencé et recruté pour

- Ses compétences pédagogiques
- Son expérience d'enseignement aux adultes
- Son expertise des thèmes traités
- Sa connaissance du monde de l'Entreprise privée et publique

### EVALUATION DES ACQUIS

- Fiche d'évaluation individuelle en formation
- Attestation de participation remise à l'issue du stage

Les conditions d'efficacité pédagogique peuvent nous conduire à modifier les périodes, les dates, lieux et contenus figurant dans ce document

**Durée 1 jour – 7h**

**Dates Mardi 20 février 2018**

**Horaires 08h45 – 12h15 / 14h – 17h30**

**Lieu Hôtel Le Domaine du Lac à GUEBWILLER**

**Tarif 490 € HT/personne (déjeuner inclus)**



## LA NEGOCIATION COLLECTIVE

- Articulation Accords de branche/  
Accord d'entreprise
- Articulation Accords d'entreprise /  
contrat de travail
- Modalités de conclusion et de  
validité des accords :
  - Référendum
  - Accords majoritaires
  - Rôle des délégués syndicaux
- Conditions de validité et de  
dénonciation des accords

## CREATION DU CONSEIL SOCIAL ECONOMIQUE

- Conditions de fusion des IRP
- Moyens d'expertise et budget de  
fonctionnement
- Impacts sur les heures de  
délégation, le nombre d'élus
- Différences de fonctionnement entre  
l'ancien modèle d'IRP et le CSE
- Missions santé, sécurité et  
conditions de travail

## CONTRAT DE TRAVAIL & RUPTURE NOUVELLES DISPOSITIONS

- Création du CDI de chantier
- Assouplissements des règles de  
motivation du licenciement
- Encadrement des indemnités de  
licenciement sans cause réelle et  
sérieuse
- Délais de contestation
- Licenciement économique :
  - Adaptation à la taille de  
l'entreprise
  - Périmètre d'appréciation du  
motif économique
  - Evolution des mesures de  
reclassement
  - Plan de départs volontaires

## AUTRES DISPOSITIONS

- Prêt de main d'oeuvre
- Transfert conventionnel de salariés
- Création d'un compte professionnel  
de prévention
- Egalité professionnelle
- Handicap
- Recours au télétravail